



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : A. CARRIERE, M. DESTAING, F. DOLE, A. LOUVRIER procuration respective à N. PECOT, O. MARLOT, G. BOUHIN, C. BLAIN.

2 auditeurs

O. MARLOT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin est approuvé.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Convention ACCA de LEVIER
- Travaux bâtiment Cassani

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

- Connexion internet arrêt du cuivre (échéance 2029) : une réunion publique sera programmée prochainement par le syndicat mixte du Haut-Doubs, afin d'informer la population locale du passage imminent de l'ADSL (cuivre) à la fibre optique. Cette information permet aux usagers d'anticiper le changement de technologie et d'éviter toute interruption de service.
- Radar mobile : même si la commune n'a pas la main sur l'autorisation et l'implantation d'un radar sur son domaine public, nous souhaitons qu'il soit déplacé pour ne pas impacter esthétiquement le lavoir. Nous avons renouvelé notre demande et espérons avoir une réponse prochainement. A noter que ce dernier est mobile, il a vocation à être installé sur des créneaux que nous ne maîtrisons pas.
- Point travaux :
 - Local Cassani : plusieurs projets sont d'ores et déjà engagés :

Local photographe : les travaux de réhabilitation du local destiné à Mme Justine PERRIN ont débuté.

Relais Pick-Up : l'installation d'un point relais est prévue sur la façade principale des anciens garages, avec une mise en service annoncée pour la fin d'année.

Distributeurs automatiques : un espace de 16 m² sera aménagé pour accueillir des distributeurs automatiques (boissons, snacking, alimentation issue notamment de producteurs locaux), accessibles 24h/24 et 7j/7. Leur mise en place est prévue pour la fin d'année.

Laverie automatique : un espace a été réservé pour l'implantation d'une laverie automatique, en partenariat avec la société Photomaton. L'ouverture au public est prévue pour la fin d'année.

À travers ces aménagements, la municipalité poursuit son objectif : faire du centre-bourg un lieu attractif et vivant, au service des habitants comme des acteurs économiques locaux.

- Presbytère : Les travaux de rénovation du presbytère suivent leur cours et devraient s'achever d'ici la fin de l'année. Parallèlement, la création du parking attendant débutera au cours du mois d'octobre.

2. Convention entre la Commune et l'association des Amis de la Bibliothèque (ajournée)

3. Autorisation de démolition des logements Habitat 25 au 2, 4 et 6 rue Maurice Débois

Suite à la démolition de l'EHPAD et dans le cadre de la réflexion engagée pour le réaménagement du quartier, il est proposé la démolition des 23 logements sociaux par Habitat25 et la reconstruction de 23 logements locatifs. Il appartient à la commune de se prononcer par délibération afin d'acter la démolition rue Maurice Débois. Une rencontre avec les locataires sera organisée par Habitat25 pour accompagner les ménages en place. Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal, **avec 20 voix pour et 1 abstention** autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

4. Elargissement du zonage assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal l'offre établie par le bureau d'études Initiative AD relative à une mission d'étude visant à l'élargissement du zonage de l'assainissement, pour un montant de 1 650.00 € HT. Cette démarche a pour objectif de raccorder le camping de la Forêt ainsi que le Centre des Fauvettes au réseau d'assainissement collectif de la commune, et de permettre l'ouverture des travaux avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le Maire doit se rapprocher de ces opérateurs pour finaliser le financement des investissements.

L'étude proposée se décline en deux phases :

- Phase 1 : Analyse technico-économique et mise en perspective dans le contexte communal.
- Phase 2 : Rédaction du dossier d'enquête publique et coordination avec le commissaire enquêteur.

Accord à l'unanimité

5. Rétrocession rue Paulette Guinchard

Il est rappelé la délibération en date du 5 janvier 2024 relative à la rétrocession de la rue Paulette Guinchard, cadastrée sous les numéros AC 497 et AC 498.

Cette rétrocession prévoyait une participation financière de la commune, d'un montant de 24 225.00€, sous condition que le promoteur réalise une crèche ainsi qu'une résidence pour seniors.

Or, le promoteur n'envisage pas la réalisation de la crèche dans un délai rapproché.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la rétrocession de la voirie à titre gratuit et de l'intégrer dans le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

6. Décisions modificatives budgétaires

Dans le cadre de l'étude relative à la mise en séparatif des réseaux et à la rénovation des canalisations d'eau, la commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet André.

Afin de permettre le règlement des acomptes sollicités par la maîtrise d'œuvre, lesquels doivent être imputés en dépenses d'investissement au chapitre 20 / compte 203 (frais d'études, de recherche et de développement), il est nécessaire d'autoriser un virement de crédits du chapitre 23 vers le chapitre 20, pour un montant de 20 000 €, aussi bien pour le budget assainissement que pour le budget eau.

Budget Assainissement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2315 « Installation matériel et outillage	20 000.00€	

techniques »		
Total D 23 « Immobilisation en cours »	20 000.00€	
Recettes		
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/203 « Frais d'étude, de recherche et de développement »		20 000.00€
Total D20 « Immobilisation incorporelle »		20 000.00€

Budget Eau

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2315 « Installation matériel et outillage techniques »	20 000.00€	
Total D 23 « Immobilisation en cours »	20 000.00€	
Recettes		
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/203 « Frais d'étude, de recherche et de développement »		20 000.00€
Total D20 « Immobilisation incorporelle »		20 000.00€

20 voix pour une abstention

7. Convention ACCA de LEVIER et Labergement-du-Navois

Il est proposé au Conseil Municipal de porter la participation de 676€ à 900€ pour Levier et de 206€ à 300€ pour Labergement-du-Navois.

20 voix pour 1 abstention

8. Travaux bâtiment Cassani

Annule et remplace la délibération du 30 avril 2021.

La commune a obtenu une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation du bâtiment Cassani. La délibération initiale prévoyait la réalisation de plusieurs travaux, parmi lesquels la réfection de la toiture, l'isolation par l'extérieur, le remplacement du système de chauffage ainsi que le renouvellement des menuiseries, pour un montant maximal de 100 000 €.

À la suite de la démolition des anciens ateliers, les priorités portent désormais sur la création de garages, la reprise de la charpente, le remplacement des menuiseries, ainsi que l'aménagement d'un local 24h/24 et de l'espace ados.

Accord à l'unanimité

9. Questions diverses

- Le lotissement du Haut du Plane relève d'un aménagement privé. À ce titre, la voirie demeure la propriété du promoteur et n'a pas été transférée dans le domaine communal. La commune n'a donc pas l'obligation légale d'assurer l'entretien des espaces verts. Toutefois, dans un souci de cadre de vie pour les riverains, un entretien minimal de ces espaces est assuré par les services municipaux.

- Bulletin municipal biennuel 2024/2025

Le bulletin municipal se veut le reflet de la vie locale et associative de notre commune. Afin de mettre en lumière vos projets, vos réalisations et vos prochains événements, nous invitons l'ensemble des associations à transmettre un article accompagné de photographies illustratives à communication@levier.fr ou secretariatmairie@levier.fr.

La date limite d'envoi est fixée au dimanche 26 octobre.

En participant, vous contribuez à faire vivre le dynamisme associatif de Levier et à partager vos initiatives avec l'ensemble des habitants.

RAPPEL : taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

**PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !**

**Mercredi 24 septembre
de 16h à 19h
Salle socio-culturelle**

NOUVELLE RENCONTRE

Vendredi 26 septembre 2025

à partir de 17 h

Salle des halles



Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Verre de l'amitié...



Organisée par la Municipalité de Levier.
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.23.64.48.97



SOIRÉE ANIMÉE PAR LES SPLITS

Soirée fondue / concert

Adulte 18€
fondue, jambon,
salade, glace, café

Menu Sac pique-nique 7€
sandwich jambon
beurre, chips,
compote, boisson

SAMEDI

20
SEPT.

Ouverture des portes à 19h30
A la salle des fêtes de Levier



SUR RÉSERVATION
INSCRIPTION UNIQUEMENT SUR
HELLO ASSO
INFORMATIONS: 0783938540

BIBLIOTHEQUE

**Samedi 20 septembre 2025
de 10h à 16h**

Vente de BD dans la salle Les Halles

LEVIER

Familiales
rurales
Vivre mieux !
Association
du Plateau de Levier



Arts du coin

Exposition de Bricolage, Peinture,
Sculpture, Broderie...

Salle des fêtes

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 de 14 h à 18 h
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 de 10 h à 12h30
et de 14 h à 18h00

ENTREE GRATUITE

**LEVIER
CONCERT
C(H)ŒUR de LOU(V)E**




Samedi 27 septembre 20H à l'église

CONCERT pour l'association
"des pas pour HUGO"



Opération Levier Propre

**Samedi 27 septembre
10h-12h**

Participez à la matinée citoyenne, en solo, en duo, en famille: les enfants sont les bienvenus sous la responsabilité d'un adulte



ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION VERT CHEZ VOUS AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS LÉVITIENNES.
Rendez vous à la salle des fêtes à 10h. 😊

vertchezvouslevier@gmail.com
06.35.91.00.96

Du soleil derrière les nuages



GRATUIT

Inscription recommandée

Pot de l'amitié après la séance

Théâtre débat
destiné aux 60 ans et plus
pour positiver au quotidien !

LEVIER
Le 6 octobre 2025 à 14h30
Salle socio-culturelle - Rue Charles de Gaulle

Inscription auprès de Corinne MAXEL : 06 87 79 72 62
Ou par mail corinne.maxel@bfc.mutualite.fr



KITCH 80

LE SHOW DES ANNÉES 80

LES TUBES MYTHIQUES :
CHANTEURS, CHANTEUSES ET DANSEUSES SUR SCÈNE !

ORGANISÉ PAR LE CEL

📍 LEVIER : SALLE DES FÊTES
📅 SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 - 20H

MENU
apéritif et café offerts

- CROÛTE MÉLANGE FORESTIER
-
- CUISSE DE CANETTE SAUCE GRIOTTES
-
- ÉCRASÉ DE POMMES DE TERRE
-
- COMTÉ - MORBIER
-
- FRAMBOISIER

TARIF : 70€

RÉSERVATIONS :
07 87 70 53 59
leviercel@gmail.com

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE





LE TRI
+ FACILE

BULLETIN



INTERVIEWS COMMERÇANTS SEPTEMBRE 2025

Carrosserie Huot-Marchand : votre expert en réparation automobile

La Carrosserie dirigée par Jérôme et Nadège membre du réseau five star, a vu le jour en 2018, elle a connu une forte croissance, les amenant à déménager en 2021 dans la zone industrielle Champ Bégaud. L'équipe se compose de trois carrossiers expérimentés et d'un apprenti. Ils proposent une large gamme de services, incluant la carrosserie pour toutes marques, vente et montage de pneus, climatisation, la fabrication de plaques d'immatriculation, remplacement vitrages et contrôle réglage de parallélisme. La Carrosserie est également agréée par plusieurs compagnies d'assurances, ce qui facilite grandement les démarches. Portés par leur ambition et leur exigence de qualité, Jérôme et Nadège entendent poursuivre le développement de leur entreprise. Forts d'une équipe soudée et expérimentée, ils confirment leur position de référence locale dans le domaine de la car

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
- Le samedi : 8h-12h



Le mot : « Nous sommes engagés à fournir un service exceptionnel et à travailler avec diligence pour redonner à votre véhicule son éclat d'origine ».

Haut Doubs Motoculture : solutions complètes pour les espaces verts et forestiers

Depuis 2016, Yohann est le gérant d'une entreprise spécialisée dans la vente et l'entretien de matériel pour les espaces verts et forestiers. L'organisation repose sur une équipe complémentaire : une salariée assure l'accueil, la vente et la gestion administrative, tandis qu'un apprenti œuvre à l'atelier avec Yohann. L'enseigne propose de la vente de matériel multimarques, la réparation et l'entretien d'équipements spécialisés. L'entreprise met à disposition un service de location de petits matériels destinés à l'entretien des espaces verts. Yohann et son équipe sont également en mesure de fournir des pièces et accessoires, ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI). L'entreprise propose un service de livraison de matériel neuf. L'entreprise de Yohann se positionne comme un acteur incontournable dans le domaine du matériel pour espaces verts et forestiers, alliant expertise et service personnalisé.

Horaires d'ouverture :

- Le lundi : 14h-19h
- Du mardi au vendredi : 8h-12h / 14h-19h
- Le samedi : 8h-12h



Le mot : « L'entretien hivernal de votre tondeuse est crucial pour sa longévité et son efficacité. Une machine bien préparée passera l'hiver sans souci et sera prête à redémarrer au printemps ! ».

Les commerçants intéressés par une interview dans la feuille municipale sont invités à solliciter la mairie par mail à l'adresse :
direction.levier@outlook.fr